

Saint-Denis, le 04 DEC, 2018

Le recteur



RÉGION ACADÉMIQUE

Mesdames et messieurs les inspecteurs

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

degré
Mesdames messieurs les

à

et chefs d'établissement

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION

formation d'initiative nationale, dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, organisés au niveau académique - année scolaire 2018-2019

Rectorat

Référence: - décret n ° 2017-169 du 10 février 2017

- arrêté du 10 février 2017

- circulaire n ° 2017-026 du 14 février 2017

- circulaire n ° 2018-068 du 18 juin 2018

2018-20191n° 28

Affaire suivie par

Céline Sam-Lock (Difor) Jean-
Michel Perrier (DPEP)
Jenny NG SHAK(DPES)

En application de l'article 7 du décret n ° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés aux niveaux académique, interacadémique ou national.

Courriel celine-sylvie.sam-lock@ac-reunion.fr jean-michel.perrier@ac-reunion.fr
Jenny.Ng-Shak@ac-reunion.fr

1. Le dispositif réglementaire

24 avenue Georges Brassens .
cs 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Le dispositif de formation mis en place par les dispositions réglementaires s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

- a) les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants qui ont suivi la formation de préparation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100

heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. _____

Site internet
www.ac-reunion.fr

Objet : Campagne
d'inscription aux
modules de

- b) les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue organisés à l'intention :
- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences;
 - des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.



2/2

L'académie propose 2 modules d'initiative nationale qui se dérouleront à La Réunion au cours du 1er semestre 2019. Le descriptif des actions figure en annexe 1.

2. Recueil et remontée des candidatures

Le recueil des candidatures sera effectué dans le cadre d'une campagne d'inscription spécifique ouverte du mercredi 5 décembre 2018 au mardi 18 décembre 2018 à 17 heures via l'application GAIA.

Après les remontées et l'établissement par la Difor de la liste de l'ensemble des candidats inscrits, les candidatures seront étudiées par les divisions de personnels au regard des barèmes établis en groupe de travail (Annexe2).

La Difor communiquera aux personnels la suite donnée à leur candidature et établira les ordres de missions.

Annexes

Annexe 1 : Liste des modules de formation d'initiative nationale (MIN) de l'académie de La Réunion 2018/2019

Annexe 2 : Éléments constituant le barème de sélection des candidats aux MIN

Pour le

pour le recteur et par délé
Le secrétaire général ad

délégation,
djoint

Annexe 1

Thème : Scolarisation des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives

Module 1

- Identifiant n ° 18D9740299 pour les personnels du premier degré ;
- Identifiant n ° 18A0280881 pour les personnels du second degré.

Titre du module : Élèves perturbateurs et/ou porteurs de troubles psychologiques

Durée : 25 heures sur 4 jours , Dates :

Semaine du 2 au 5 avril 2019 ;

Lieu : Académie de la Réunion, ESPE ;

Nombre de participants prévus : 25 personnes.

Public visé : Les enseignants titulaires du Cappei session 2018, les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH, les enseignants qui souhaitent accroître leurs compétences, les enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Objectifs de formation :

Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves porteurs de troubles de la conduite.

- Comprendre la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre , - S'approprier des repères pour la relation pédagogique ;
- Analyser les modalités du rapport aux savoirs et à l'apprentissage de ces élèves, expliciter leurs besoins éducatifs particuliers pour adapter des pratiques d'enseignement ,
- Élaborer les actions et les aides spécialisées à mettre en œuvre, analyser les conditions de scolarisation et d'intervention pour ces élèves en fonction des différents modes de prise en charge.

Contenus proposés :

- Éclairage médical et psychologique sur la problématique sous-jacente aux troubles du comportement et du désir d'apprendre en la reliant avec les contextes sociétaux, sociaux et éducatifs , - Fondamentaux de la communication ,
- Repères pour la relation pédagogique et pour la communication professionnelle
- Gestion du stress et des émotions dans les comportements problème, travail de remédiation ,
- Refus anxieux de l'école, versant plus invisible des troubles du comportement ; - Réflexion et échange de pratiques autour de situations concrètes , - Evolution actuelle : de l'ITEP au DITEP.

Intervenants : Equipe ASH, ESPE et partenaires

Module 2

- Identifiant n ° 18D9740300 pour les personnels du premier degré ;
- Identifiant n ° 18A0280882 pour les personnels du second degré.

Titre du module : Autisme : de la compréhension du fonctionnement autistique à la mise en œuvre de stratégies pédagogiques et éducatives. Les enjeux du partenariat

Durée : 25 heures sur 4 jours ;

Dates : Semaine du 25 au 29 mars 2019 ;

Lieu : Académie de la Réunion, ESPE;

Nombre de participants prévus : 25 personnes.

Public visé : Les enseignants titulaires du Cappei session 2018, les enseignants spécialisés titulaires du CAPA-SH, les enseignants qui souhaitent accroître leurs compétences, les enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires souhaitant développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.

Objectifs de formation :

Apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques face aux besoins des élèves porteurs de troubles du spectre autistique.

- Connaître les particularités de fonctionnement des élèves avec TSA, et leurs conséquences possibles sur la scolarité ,
- Savoir apporter des réponses pédagogiques et didactiques spécifiques répondant aux besoins des élèves avec TSA ,
- Initier les participants aux méthodes et outils ,
- Connaître les partenaires possibles et savoir collaborer avec eux.

Contenus proposés :

- Présentation du spectre autistique ,
 - Pédagogie, éducation et TSA : pratiques recommandées par la HAS ;
 - Présentation d'outils éducatifs au service de l'enseignement, outils numériques , - Mise en œuvre du PPS : les collaborations nécessaires , - Projet de vie.
-

Annexe 2

Barème de sélection des candidats aux modules d'initiative nationale (MIN)

1- Diplômes :

- Détenion du CAPPEI à partir de la session 2018 en étant affecté sur poste spécialisé : 100 points
- Détenion d'un ou plusieurs autres diplômes spécialisés en étant affecté sur poste spécialisé : 20 points

2- Ancienneté sur poste spécialisé :

Exercice actuel sur poste spécialisé en continu et sans interruption:

- 1 point par an
- 10 points maximum

3- Ancienneté générale de service :

- < ou = 10 ans d'ancienneté : 0,5 point par an , •
de 11 à 35 ans d'ancienneté : 1 point par an
;
 - au-delà de 35 ans d'ancienneté : 0,5 point par an.
-